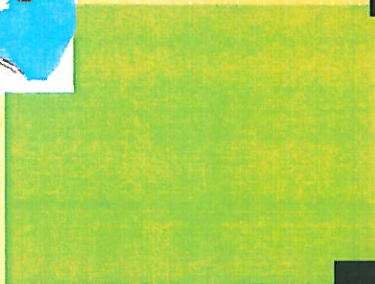
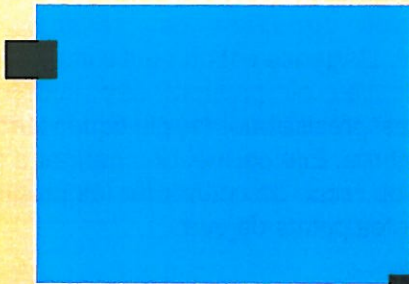




Charte d'engagement pour le développement de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse



8 décembre 2011

Préambule

Fondée en novembre 2004, l'Agence d'Urbanisme a accompagné les premières réflexions de planification territoriale et d'observation autour du territoire de la confluence du Rhône et de la Durance.

La première étape a consisté à **transcender les limites géographiques**, historiques, administratives d'un territoire à cheval sur deux régions et trois départements pour initier un vrai travail partenarial. La réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin de vie d'Avignon, les outils d'observation et de prospective de l'aménagement de l'espace en sont **les premières productions tangibles de qualité**.

Mais aujourd'hui, plusieurs constats interpellent les membres fondateurs de l'Agence :

→ **La métropolisation des territoires s'accroît**, l'influence des métropoles Aix/Marseille et Nîmes/Montpellier se renforcent et viennent questionner nos propres espaces ;

→ **La réforme territoriale** en cours va bouleverser les intercommunalités existantes en Vaucluse et dans les départements limitrophes ;

→ **Le contexte économique international**, les exigences citoyennes environnementales, les disparités et ségrégations sociales bouleversent nos modes de vie et en conséquence nos visions prospectives d'aménagement de l'espace ;

→ Le développement de notre territoire ne prend sa véritable dimension qu'à l'échelle de **la confluence Rhône/Durance** et du **nœud régional d'échanges "Rhône/Arc Méditerranéen"**.

Pour éclairer les politiques publiques à mettre en œuvre, pour ouvrir un espace de dialogue et de négociation, aux fins d'élaborer des stratégies partenariales partagées dans un renforcement de l'intégration intercommunale, les partenaires décident ensemble de relancer l'outil « Agence d'urbanisme » en appliquant les grands principes de fonctionnement propres à l'ensemble des Agences.

Les conditions de cette relance sont les suivantes :

◆ **La première condition est celle de la transversalité.** L'Agence est un centre mutualisé de ressources en capacité de préparer ou d'expertiser, dans toutes leurs dimensions techniques, les projets de développement d'un territoire. Elle doit rassembler des experts dans des domaines variés. La capacité de produire des informations et des projets "transversaux" est un indéniable "plus" pour un territoire. Elle permet de faire des économies et de renforcer l'efficacité des politiques publiques.

◆ **La seconde condition est celle de l'interterritorialité.** L'Agence est un outil d'intermédiation. Elle offre le lieu où peuvent être coordonnées, "harmonisées" précise la loi, les politiques territoriales de ses membres. Elle permet de changer d'échelle, de prendre du recul, de confronter les programmes et de marier les points de vue.

◆ **La troisième condition est celle du portage politique.** Celui-ci doit être fort et diversifié... mais il doit aussi mettre l'Agence « à sa place », c'est à dire celle d'un lieu de dialogue qui n'a pas vocation à décider et à faire. **Chaque institution membre de l'Agence doit rester maître de sa politique.**

◆ **La quatrième condition est la recherche d'un équilibre entre les partenaires.** Cela implique notamment un engagement financier des partenaires actuels et futurs, proportionnel à l'intérêt qu'ils auront aux travaux de l'Agence ainsi qu'une gouvernance équilibrée établie au regard des enjeux territorialisés de chacun des membres de l'Agence.

Dans ce cadre, les modalités spécifiques détaillées ci-après valent charte d'engagement collectif pour tous les partenaires de l'Agence d'Urbanisme.

Une redéfinition des périmètres d'intervention

L'Agence d'Urbanisme peut être missionnée sur les dossiers qui mettent en résonance les différents niveaux d'intervention de ses membres. Cela veut dire qu'elle peut être mobilisée aussi bien à l'échelle métropolitaine et régionale qu'à celle des espaces ou des quartiers dont le développement impacte l'ensemble du territoire.

Les partenaires s'engagent à contribuer au développement de l'Agence d'urbanisme en l'informant et l'associant à toutes les démarches territoriales qu'ils engagent et en mobilisant son expertise, son rôle d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage ou d'observation en tant que de besoin.

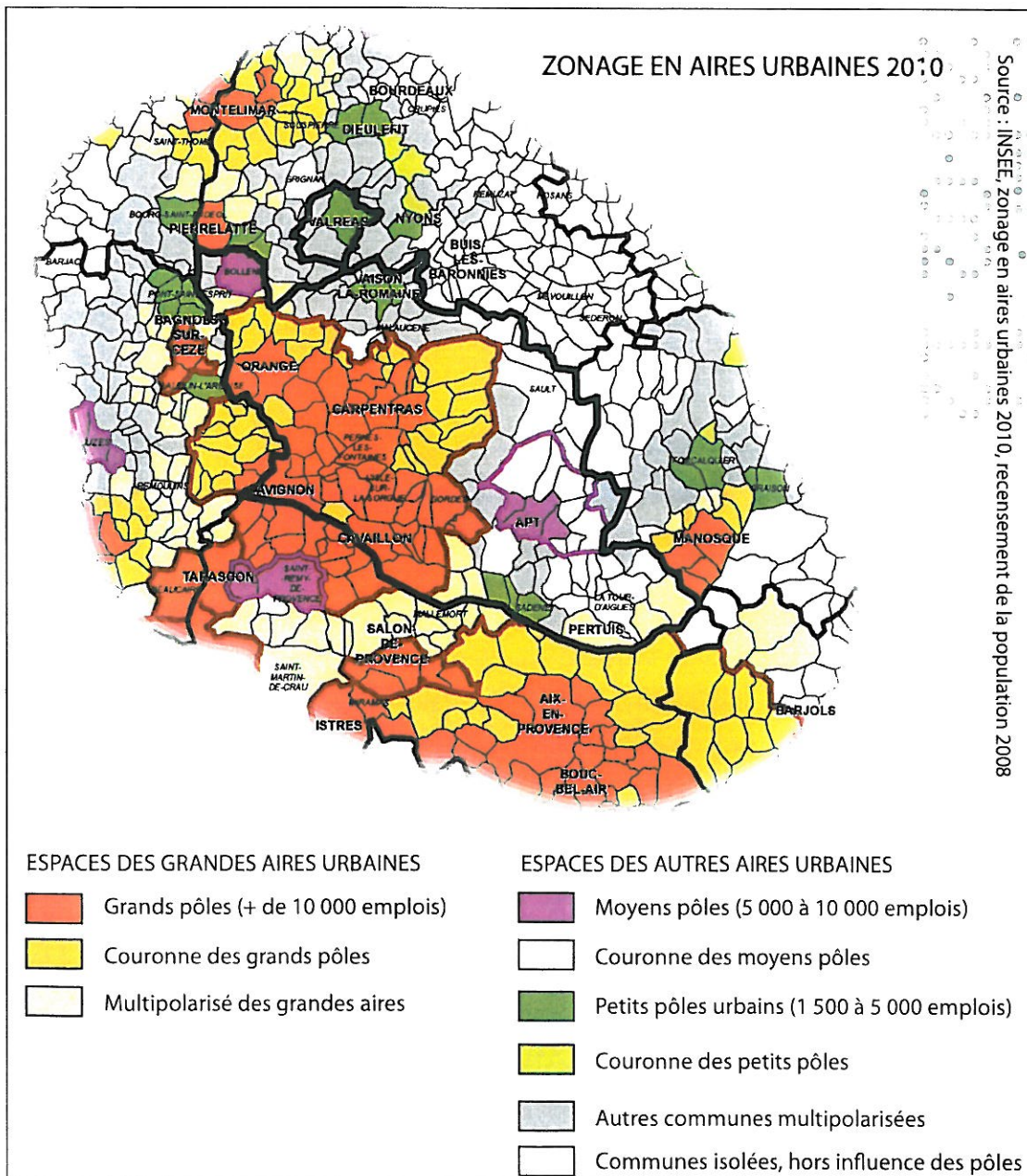
A ce titre, le territoire d'intervention de l'Agence se décline de la manière suivante:

Il est constitué des bassins de vie de Vaucluse et des bassins de vie limitrophes ainsi que de l'arc méditerranéen et de l'espace Rhodanien. Ces échelles sont pertinentes pour :

- d'une part observer et mesurer les dynamiques de l'aire urbaine vauclusienne (INSEE 2010) et les comparer aux autres territoires,

- d'autre part définir des stratégies d'aménagement cohérentes notamment à l'échelle de l'aire urbaine vauclusienne (INSEE 2010) .

- organiser un réseau d'acteurs, un lieu de débat sur l'ensemble de son territoire d'intervention.



Les partenaires de l'Agence

Lieu privilégié de dialogue sur des questions d'aménagement et des enjeux de territoire, l'Agence travaille pour et en collaboration avec ses adhérents dans un objectif d'harmonisation des politiques publiques.

Sont actuellement adhérents de l'Agence :

- ➔ la communauté d'agglomération du Grand Avignon,
- ➔ la communauté de communes des Pays de Rhône et Ouvèze,
- ➔ la communauté de communes des Sorgues du Comtat,
- ➔ l'État,
- ➔ le département de Vaucluse,
- ➔ le département du Gard,
- ➔ le Syndicat mixte pour le SCOT du bassin de vie d'Avignon,
- ➔ la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse,
- ➔ la Chambre d'Agriculture de Vaucluse,
- ➔ la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse,
- ➔ Vaucluse Développement,
- ➔ l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse.

Dans le cadre de la réforme territoriale, les schémas départementaux de coopération intercommunale sont en cours d'élaboration et vont modifier profondément les structures des EPCI existants.

Les partenaires actuels de l'Agence considèrent que les futures intercommunalités regroupées dans les bassins de vie du Vaucluse et des bassins de vie limitrophes ont vocation à devenir des membres à part entière de l'agence et appuieront toutes demandes en ce sens. Il en va de même pour le Conseil général des Bouches-du-Rhône, les Régions PACA et Languedoc Roussillon, si ils décidaient d'intégrer les agences d'urbanisme.



L'Agence d'Urbanisme doit être clairement missionnée sur tous les dossiers qui engagent l'avenir du territoire.

Son intervention peut prendre différentes postures :

➔ **Assistance à maîtrise d'ouvrage** pour les collectivités dans leurs problématiques d'aménagement (exemple assistance aux communes dans l'élaboration PLU....).

➔ **Production d'études et expertises sur différents sujets** : élaboration de SCOT, élaboration d'une étude « Identification des bassins de vie en Vaucluse »...

➔ **Information et pédagogie** auprès des membres de l'Agence : ressources documentaires, organisations de rencontres, séminaires, site internet, ...

➔ **Inter-médiation** sur des sujets partagés entre membres : exemple animation d'un groupe de travail autour de la réouverture de la ligne Avignon/ Carpentras...

L'Agence peut se positionner sur trois types de missions.

la mission d'Observation

Il s'agit d'une mission permanente qui assure la capitalisation de données, d'indicateurs et une production d'information au bénéfice de la connaissance des territoires et du suivi des évolutions.

L'observation constitue le socle du programme partenarial d'activités de l'Agence.

Elle développera plusieurs observatoires sur les problématiques foncières, transports et déplacements, économie, habitat, environnement (espaces naturels, ressource en eau, qualité de l'air, énergie, risques...)

Plus que de la collecte de données exhaustives à différentes échelles, les observatoires ont pour objectif de donner un sens aux données analysées pour mieux les communiquer et les discuter.

Outil essentiel à la compréhension des territoires et de leurs évolutions, ils sont mis au service des documents de planification ou de programmation.

L'agence devra notamment mettre en place l'observatoire de suivi du SCOT du Bassin de vie d'Avignon qui pourra être mutualisé avec d'autres territoires de SCOT demandeurs.

Elle peut également prendre en charge des observatoires liés à des projets majeurs du territoire (exemple: observatoire du Tram...)

La valorisation de ce travail d'analyse doit faire l'objet de publications pédagogiques et d'échanges réguliers avec les partenaires de l'Agence, dans l'objectif de partager les enjeux du territoire et d'ajuster les politiques publiques en conséquence.

L'ECLAIRAGE du S.P.O.T.T. n° 11 Octobre 2009

Une publication de l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Avignonnaise

Dynamiques du parc de logements du bassin de vie d'Avignon (1997-2007)

FLASH FLASH FLASH FLASH FLASH FLASH FLASH FLASH FLASH

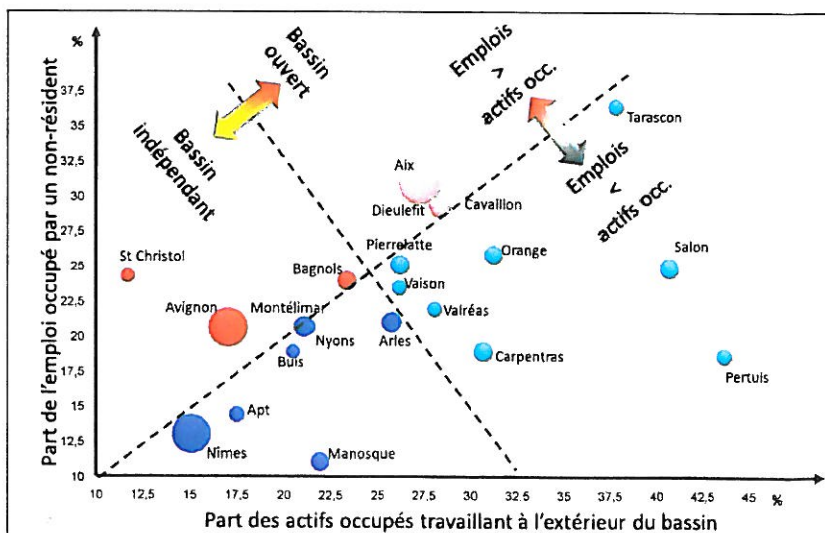
Sans l'effet d'une poussée démographique particulièrement forte, les habitants du grand bassin de vie d'Avignon doivent développer leur palette de renouvellement et de développement du logement afin de répondre au défi. Il est fondamental de bien connaître les caractéristiques du parc de logements actuels, la spécificité de certains secteurs géographiques et les dynamiques qui, depuis 10 ans, transforment le structure du parc de logements et impactent l'organisation des territoires.

Nous vous proposons d'approfondir cette problématique par l'exploitation de la base de données FLOCCIM 1997-2007 (DGI, DRE) qui a révélé de nombreux enseignements :

- I. Le développement du parc de logements du bassin de vie d'Avignon reste particulièrement soutenu. Alors que le cœur urbain absorbe une part de plus en plus faible des besoins, le proche secteur périurbain et les communes situées au sein du triangle Avignon-Carpentras-Cavaillon se caractérisent par une attractivité croissante depuis 10 ans.
- II. Le logement collectif reste globalement peu attractif et surtout le logement réparti sur le bassin de vie.
- III. La part de logements vacants reste élevée, mais sa caractéristique par une forte hétérogénéité. En revanche, la forte mortalité en puissance des résidences secondaires est à surveiller. Sur un territoire qui en était exempt jusqu'à présent.
- IV. En raison de difficultés d'accès à la propriété, la part de propriétaires occupants est faible sur le bassin de vie. Par ailleurs, la dégradation sur la dernière décennie de l'offre de logements sociaux s'accompagne d'un développement particulièrement fort du parc privé non conventionnel.
- V. La disparition de l'axe d'observation en grands logements en fonction du profil d'habitat des communes, offre une situation impressionnante originale et permet d'interroger le grand bassin de vie d'Avignon et de ses dynamiques en cours comme territoire composite en matière de logement.

Profil du parc de logements en 2007

FLASH, l'observatoire du système partenarial d'Observation Transversale des Territoires



Etude des déplacements Inter-bassins, extrait de l'étude Identification des bassins de vie en Vaucluse pour l'AMV, AURA 2011

Les trois missions de l'agence

◆ la mission Stratégie de territoire

Il s'agit de faire profiter les collectivités de l'ensemble des bassins de vie de Vaucluse et des bassins de vie limitrophes du savoir faire de l'agence en matière d'élaboration de projets de territoires - en particulier à travers les outils que sont les SCoT, les projets urbains...

Cette expertise doit se décliner à différentes échelles et sur différentes thématiques.

➔ Assurer une cohérence et une articulation entre les projets des grands territoires

Exemples de déclinaison de cette mission :

- élaboration de SCoT
- outils de suivi et de mise en oeuvre des SCoT
- productions dans le cadre de l'animation du réseau InterScot

➔ Décliner les grandes stratégies à des échelles territoriales plus fines

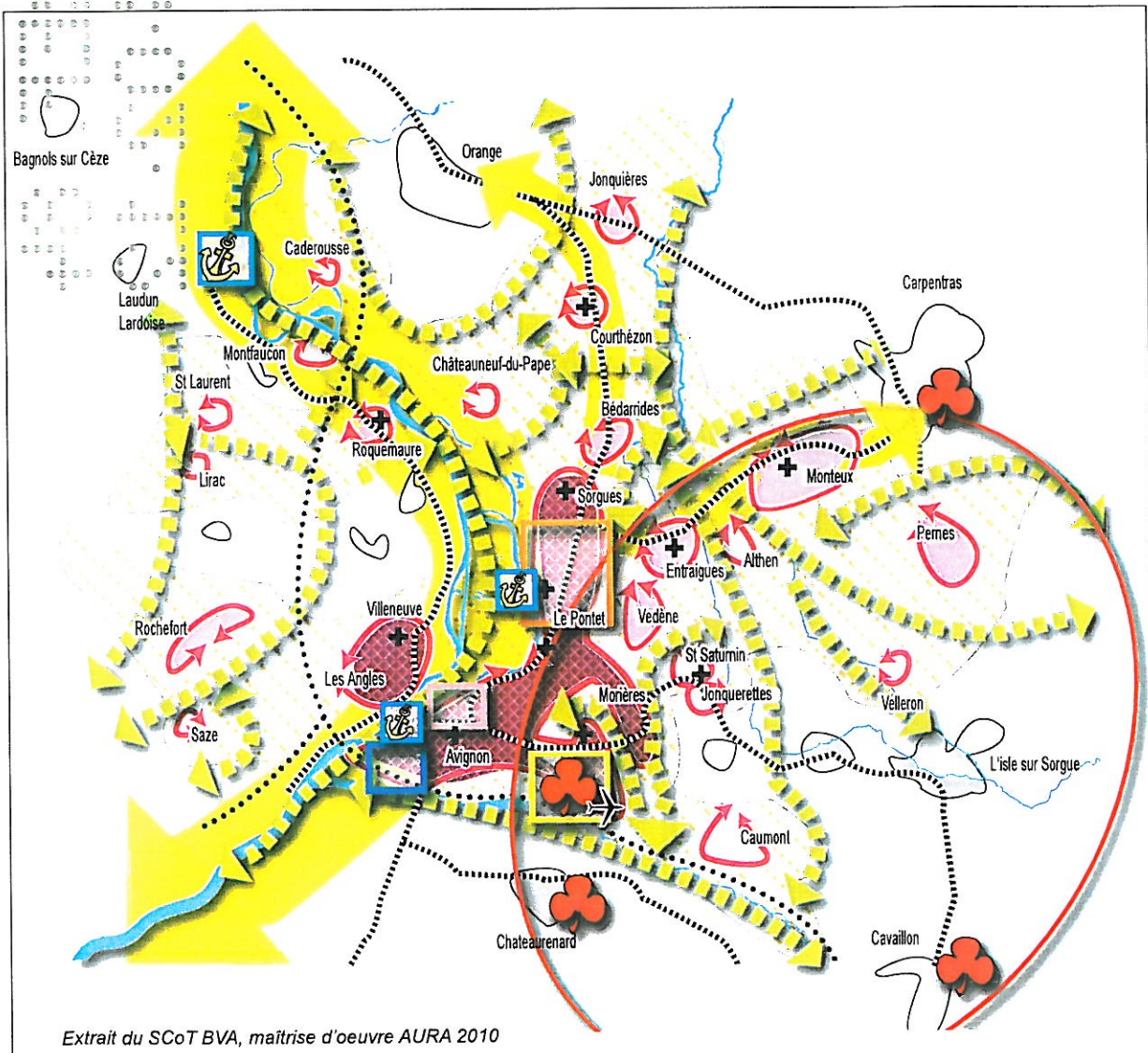
Exemples de déclinaison de cette mission :

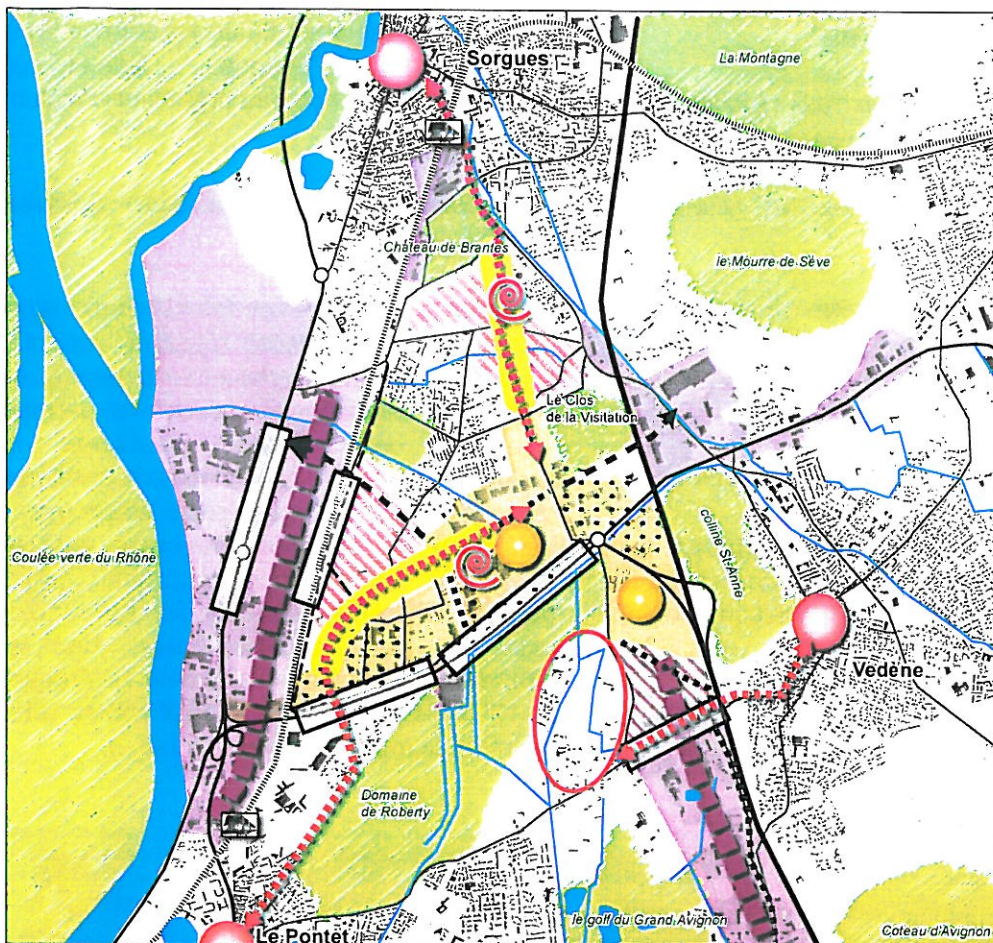
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour les PLU
- élaboration de plans d'aménagement sur les sites ou quartiers stratégiques du territoire : quartier gare, entrées de villes, zones d'activités

➔ Approfondir certaines thématiques de ces grandes stratégies globales

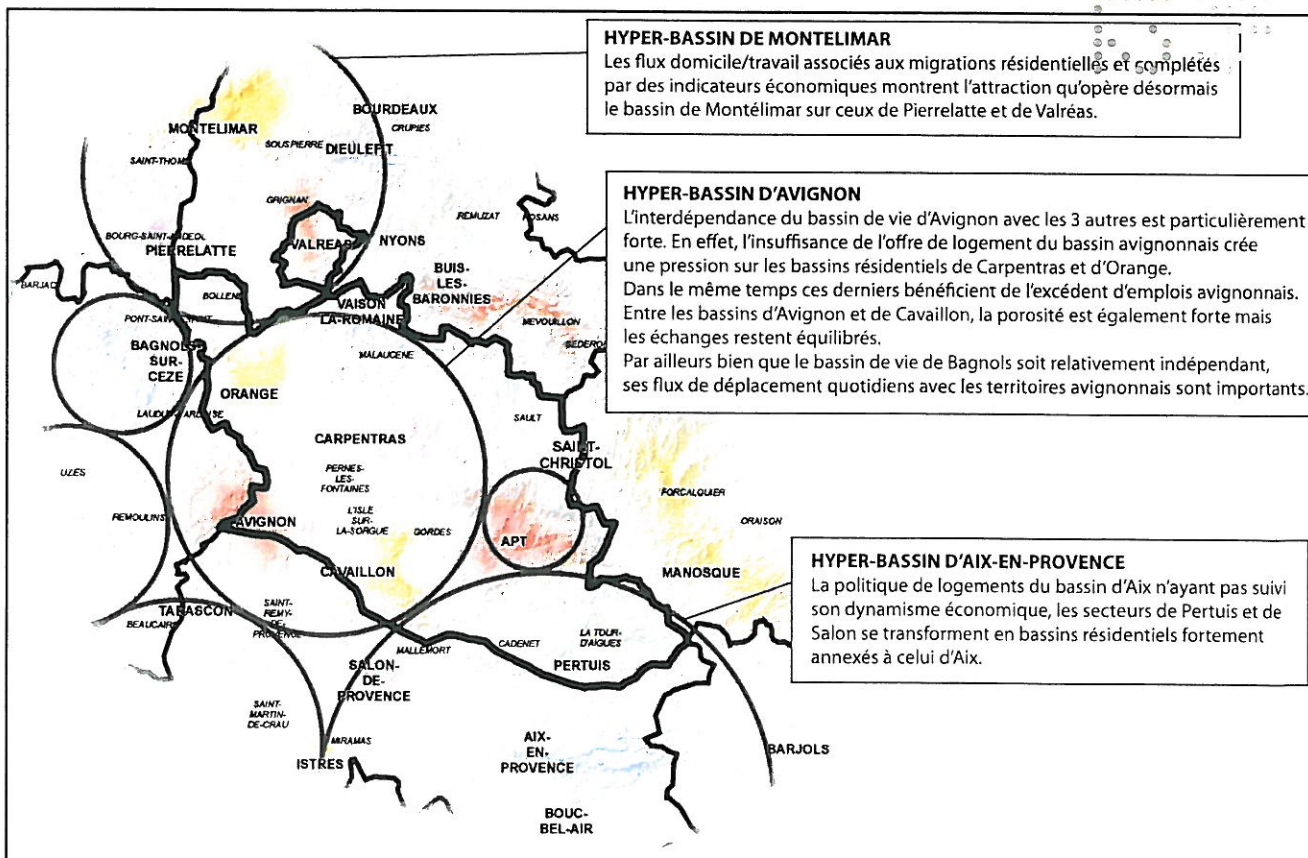
Exemples de déclinaison de cette mission :

- élaboration de documents de programmation : PDU, PLH
- participation à l'analyse de l'enquête ménages déplacements du département de Vaucluse.
- élaboration d'atlas du paysage
- élaboration de Documents d'Aménagement Commercial
- élaboration de Plans Climat





Extrait du SCoT BVA, zoom sur le pôle Avignon nord, maîtrise d'oeuvre AURA 2010



Extrait de l'étude Identification des bassins de vie en Vaucluse pour l'AMV, AURA 2011

◆ Un outil d'inter-médiation

L'agence est par nature un lieu privilégié de rencontres et d'échanges de par sa composition et son objet. Elle communique les résultats de ses études et facilite l'échange avec les acteurs du territoire.

Il apparaît cependant nécessaire de renforcer la dimension «communication» afin de construire une culture commune de l'aménagement et une vision partagée sur les enjeux du territoire.

Il est possible de décliner cette mission en 4 axes :

➔ **Outil de mutualisation et de capitalisation** : l'Agence doit jouer le rôle de centre de ressources, mémoire du territoire servant de socle commun pour l'élaboration des projets.

➔ **Lieu de débats** : de nombreux thèmes de débat sont apparus au cours des différentes

réunions, thèmes qui ont une résonance à l'échelle d'intervention de l'Agence. Celle-ci constitue l'instance adaptée pour les organiser dans un cadre non institutionnel.

➔ **Valorisation de l'information** : à travers tous les outils à disposition.

➔ **Tisser des liens avec les réseaux nationaux**: L'Agence doit également réserver une partie de son activité à la recherche et à l'échange régional, national et international, ce qui lui permettra de développer des pratiques innovantes et faire bénéficier le territoire des retours d'expérience. Pour ce faire, l'Agence peut s'appuyer sur la Fédération nationale des agences d'urbanisme qui rassemble les 52 agences existantes. Outil politique des élus adhérents, elle est aussi un lieu d'échange pour les 1500 professionnels des agences d'urbanisme notamment au travers de l'organisation de 17 clubs thématiques (planification, urbanisme commercial, mobilité, International....).

Exemples de déclinaison de cette mission :

- programmation de conférences sur des thèmes en lien avec les problématiques du territoire organisées avec les membres de l'Agence ;
- organisation de débats autour du projet de réouverture de la ligne TER Avignon/ Carpentras ;
- capitalisation et communication sur les projets urbains majeurs du territoire, retour d'expériences, visites de terrain
- animation du réseau InterScot
- mise en place d'un site internet

Les principaux domaines de travail et les moyens humains indispensables

Afin de mener à bien l'ensemble des missions décrites précédemment et de proposer une vision cohérente et pertinente du territoire, l'Agence doit disposer d'une équipe de professionnels dont les compétences recouvrent tous les champs de l'urbanisme et de l'aménagement :

- ➔ Projet urbain
- ➔ Economie
- ➔ Mobilité
- ➔ Habitat
- ➔ Environnement...

Cette équipe pluridisciplinaire permettra de croiser les compétences, d'enrichir les projets et de nourrir les différents observatoires.

Le tableau ci-après propose des pistes de missions que peuvent remplir les différents profils que l'on retrouve systématiquement dans la composition d'une agence d'urbanisme.

PISTES D'EVOLUTION DE L'AGENCE

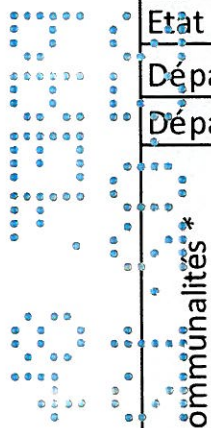
| Profil | Actions /Missions développées |
|--|---|
| Architecte/urbaniste opérationnel : | <ul style="list-style-type: none"> - AMO auprès des communes : PLU notamment dans l'élaboration des orientations d'aménagement et de programmation - conception de projets urbains sur des quartiers stratégiques du territoire : quartiers gare, entrée de ville, pôle d'échange - participation à la réalisation d'autres SCoT - renforcement de l'action "capitalisation des expériences et construction des références d'urbanisme" |
| Mobilité /Déplacements | <ul style="list-style-type: none"> - participation à l'enquête ménage-déplacement : assistance, exploitation et valorisation des résultats - mise en place d'un observatoire de la mobilité en lien avec le projet de Tram, impact sur le commerce (partenariat avec la CCI et la ville d'Avignon) - suivre le projet de réouverture de la ligne Avignon-Carpentras - apporter une expertise sur le développement des pôles gares dans le cadre des projets de réouverture des lignes sur l'état ferroviaire - suivi et analyse de l'impact sur la LEO |
| Economiste/urbanisme commercial | <ul style="list-style-type: none"> - Document d'aménagement commercial (DAC) - observatoire économique - mettre en place une analyse de la logistique - renforcer le travail partenarial avec Vaucluse Développement et les CCI |
| Centre de ressources, communication | <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un centre de ressources (centralisation de la documentation, archive...) - mission d'information et de pédagogie - partenariat, diffusion, site Internet - organisation de conférences |
| Environnement | <ul style="list-style-type: none"> - travail sur la trame verte et bleue - indicateurs développement durable |
| Energie | <ul style="list-style-type: none"> - énergies renouvelables - Plans climat. - bilan carbone - AMO communes, volet énergie des PLU Grenelle... |

Le financement de l'Agence

La colonne vertébrale des activités d'une agence d'urbanisme repose sur le programme partenarial, défini chaque année avec l'ensemble des membres de l'Agence.

Des études spécifiques intéressant un membre en particulier ou un commanditaire extérieur peuvent être réalisées. Toutefois, le montant de ces dernières ne doit pas dépasser 20% du budget global de l'Agence.

L'ensemble des membres de l'agence s'engage à mettre en place les financements suivants dans le cadre du programme partenarial :



| MEMBRES | | COTISATIONS 2012 |
|--|--|------------------|
| Etat | | 100 000 |
| Département de Vaucluse | | 50 000 |
| Département du Gard | | 5 000 |
| intercommunalités* | Grand Avignon | 269 136 |
| | Communauté de communes des Pays de Rhône et d'Ouvèze | 57 441 |
| | Communauté de communes des Sorgues du Comtat | 36 417 |
| | Communauté de communes de la Côte du Rhône Gardoise | 15 370 |
| Syndicat Mixte pour le SCOT du Bassin de Vie d'Avignon | | 175 000 |
| Chambre de commerce et d'Industrie de Vaucluse | | 10 500 |
| Chambre d'Agriculture de Vaucluse | | 10 500 |
| Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Vaucluse | | 5 250 |
| TOTAL | | 734 614 |

* le montant indiqué pour les intercommunalités correspond au nombre d'habitants x 1,50 € par habitant

Pour renforcer le portage politique de l'Agence d'Urbanisme, la représentation des différents adhérents sera élargie et renforcée au sein du Conseil d'administration, de l'Assemblée générale et du Bureau avec :

- ➔ les nouvelles Intercommunalités
- ➔ les Départements
- ➔ les EPCI en charge du SCOT
- ➔ les chambres consulaires

Pour symboliser cette nouvelle gouvernance et mieux traduire l'élargissement des périmètres d'intervention, l'Agence portera dorénavant le nom de Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV).

Le programme de travail partenarial doit être le socle d'un engagement réciproque entre les partenaires et l'Agence sur les missions qui doivent être conduites sur une année. Ce programme vise à rendre plus opérationnelle et lisible l'action de l'Agence. Il doit être construit en collaboration avec les élus, les partenaires et l'équipe technique de l'agence.

A ce titre, différentes instances devront être mobilisées pour l'élaborer et le finaliser à l'automne de l'année N-1 :

➔ **le comité technique d'Agence** : il s'agit d'une instance préparatoire qui propose, suit et ajuste, le cas échéant, le programme partenarial annuel ainsi que le budget prévisionnel.

➔ **les instances politiques** : le bureau, le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale amendent et valident le programme partenarial annuel. L'Assemblée Générale est l'instance décisionnaire qui vote le programme partenarial et le budget fixant les moyens pour mener à bien les missions confiées à l'agence.

Ces instances seront mobilisées régulièrement dans le courant de l'année :

- ➔ le comité technique d'Agence : une fois par trimestre
- ➔ le bureau : une fois par mois
- ➔ le Conseil d'Administration : trois fois par an
- ➔ l'Assemblée Générale : une fois par an

Bien évidemment des rencontres complémentaires pourront être organisées en fonction des besoins.

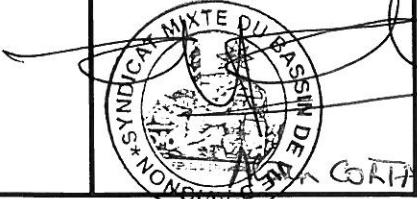
Le Syndicat Mixte pour le
SCOT du Bassin de Vie
d'Avignon

le Président

L'Etat

Département de Vaucluse

Département du Gard

| | | | |
|--|--|--|---|
| | | |  |
|--|--|--|---|

Communauté
d'Agglomération du
Grand Avignon

Communauté de
Communes Pays de
Rhône Ouvèze

Communauté de
Communes Sorgues du
Comtat

Communauté de
Communes de la Côte
du Rhône Gardoise

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | |
|--|--|--|--|

Chambre du Commerce et
d'Industrie de Vaucluse

Chambre d'Agriculture du
Vaucluse

Chambre des Métiers et
de l'Artisanat de Vaucluse

Vaucluse Développement

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | |
|--|--|--|--|

Université d'Avignon et
des pays du Vaucluse

| |
|--|
| |
|--|

Contact :

Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse
881 chemin de Gigognan
84 000 AVIGNON

Tel : 04 90 82 84 80

Fax : 04 32 76 38 60

Mail : contact@urbavignon.fr